

---

# I. DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

## A. Métropole, départements et régions d'outre-mer (Drom)

### 1. Épreuves écrites communes

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **Jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025 pour la session normale** et les **lundi 8 et mardi 9 septembre 2025 pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II.

### 2. Épreuve écrite spécifique

L'épreuve de langue vivante étrangère spécifique aux candidats individuels se tiendra le **vendredi 27 juin 2025 pour la session normale** et le **mardi 9 septembre 2025 pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II.

### 3. Épreuves orales spécifiques destinées aux candidats des sections internationales de collège et des établissements franco-allemands

En application de la note de service n° 2012-105 du 5 juillet 2012 relative à la définition des épreuves conduisant à l'obtention de la mention internationale ou franco-allemande au diplôme national du brevet, chaque chef d'établissement concerné déterminera, sous l'autorité du recteur d'académie, le calendrier de passation de ces épreuves en s'efforçant de retenir la période faisant suite au conseil de classe du troisième trimestre.

Les candidats des académies de Mayotte et de La Réunion composent sur le calendrier de la métropole, ainsi que Saint-Pierre-et-Miquelon.